

Département Allier
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 MAI 2016 À 17 HEURES 30

Le dix sept mai deux mille seize à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire, salle de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur François SZYPULA.

Membres en exercice : 33 Date de convocation : 10 mai 2016
Membres présents : 27
Membres votants : 31 Secrétaire de séance : Jacques TERRACOL

COMMUNES :	TITULAIRES PRESENTS :
ARFEUILLES	Jacques TERRACOL Gérard DEPALLE
ARRONNES	François SZYPULA Daniel LAPENDRY
CHÂTEL-MONTAGNE	
CHÂTELUS	Philippe COLAS Jeanine MASSE
FERRIÈRES-SUR-SICHON	Jean Marcel LAZZERINI Jean René LAFAYE
LA CHABANNE	Jean Marc BOUREL Monique CHAMBONNIERE
LA CHAPELLE	Nicole COULANGE
LA GUILLERMIE	Alexandre GIRAUD Jean François COHAS
LAPRUGNE	Monique MONTIBERT
LAVOINE	Jean Dominique BARRAUD Véronique CLERE
LE MAYET DE MONTAGNE	Gilles DURANTET Françoise BIGAY Jean François DEPALLE Jean Pierre RAYMOND
MOLLES	Christophe DUMONT Valérie AFFAIRE
NIZEROLLES	Michèle CHARASSE Claudette AMON
SAINT-CLÉMENT	Fernand BOFFETY Jeanine THOMARAT
SAINT-NICOLAS DES BIEFS	Jacques BLETTERY

Absents représentés :

- Mme Françoise SEMONSUT (Châtel Montagne) ayant donné pouvoir à M Jacques TERRACOL,
- M Patrick MARTIN (La Chapelle) ayant donné pouvoir à Mme Nicole COULANGE,
- Mme Liliane MOUSSIÈRE (Laprugne) ayant donné pouvoir à Mme Monique MONTIBERT,
- M Daniel DEMANUELE (Saint Nicolas des Biefs) ayant donné pouvoir à M Jacques BLETTERY.

Excusés non représentés :

- M Gauthier DAVID (Châtel Montagne),
- Mme Colette RIBOULET (Le Mayet de Montagne),

Invités présents :

- M Yvonic RAMIS (DGS Vichy Val d'Allier),
- M Lucien REBIRON (Journal La Montagne),
- Ms. Bruno CHABLE et Patrick LETOCART (CCMB).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François SZYPULA, Président, qui procède à l'appel nominal des membres du conseil communautaire.

Le Président de séance a dénombré 27 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Jacques TERRACOL, Maire et délégué de la commune d'Arfeuilles, est désigné à l'unanimité.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

- Comptes rendus des 29 mars et 12 avril 2016,
- Intervention journée du Souvenir,
- Intervention Croix Rouge Française,
- Information fusion CCMB - VVA,
- Convention d'OPAH 2016-2021,
- Aides programme Habiter mieux,
- Subventions de soutien à l'éveil musical,
- Prestations Modification simplifiée du PLU du Mayet de Montagne,

M.SZYPULA transmet les excuses de Monsieur Joseph BLETHON Président de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance qui ne pourra être présent pour présenter le programme de la Journée Nationale de la Résistance en Montagne Bourbonnaise du 27 mai prochain. Monsieur Henri DIOT est attendu pour le suppléer, l'intervention est donc repoussée en questions diverses.

M. CHABLE fait état du désistement de dernière minute du représentant de la Croix Rouge, l'intervention est donc repoussée au prochain conseil communautaire.

A la demande conjointe de Messieurs SZYPULA et TERRACOL sont proposés à l'ordre du jour

- Questions diverses :
 - Information réunion de la CDCI,
 - Action du SMMM dans la démarche d'intégration du territoire au PNR Livradois Forez,
 - Information groupe de travail Forêt bois au Lycée Claude Mercier,

L'ordre du jour ainsi amendé est **adopté à l'unanimité**.

1. Comptes rendus des 29 mars et 12 avril 2016.

M DUMONT, concernant le compte rendu du 29 mars, constate qu'il manque les projets des communes de Molles et de Ferrières sur Sichon dans le tableau des opérations de restaurations immobilières pour la nouvelle convention d'OPAH.

M CHABLE lui répond qu'il s'agit d'une erreur de « copier coller » entre les différentes versions du projet de convention, la correction sera portée au compte rendu définitif.

Lecture faite, sans autres remarques, les comptes-rendus du 29 mars et 12 avril 2016 sont adoptés **à l'unanimité**

2. Information fusion CCMB - VVA.

Messieurs Yvonic RAMIS, Directeur général des services de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier et Bruno CHABLE, Directeur de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise informent les délégués de l'avancement des travaux de rapprochement entre les deux EPCI.

En préambule à leur présentation, les responsables des deux structures soulignent la grande confiance et les excellents rapports existants entre les deux communautés ainsi que l'importance du travail d'anticipation effectué qui permet d'avoir « une longueur d'avance » sur les autres projets de fusion du département.

Ils rappellent par ailleurs que les comités techniques et le comité de pilotage mis en place ont pour but d'intégrer le projet de fusion et de diffuser un niveau d'information identique aux élus au fur et à mesure de l'avancement de la démarche.

Le calendrier de mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale est exposé :



* au plus tard

Quelle portée pour l'avis des communes ?

- Soit les communes y sont favorables¹ : arrêté préfectoral pris avant le 31/12/2016
- Soit les communes y sont défavorables, alors le préfet :
 - peut ne pas donner suite,
 - décide de « passer outre » => consultation préalable de la CDCI :
 - si le projet de périmètre était prévu dans le SDCI : avis classique (la CDCI peut amender le projet préfectoral à la majorité des 2/3)
 - si le projet n'était pas prévu dans le SDCI : le préfet doit obligatoirement recueillir l'avis favorable de la CDCI

¹50 % des communes (à l'échelle du projet de périmètre) représentant 50 % de la population, y compris la commune dont la population est la plus nombreuse si elle représente au moins le tiers de la population totale

Préalable articulation des projets de territoire :

Volonté commune d'articuler les deux projets de territoires et à court terme de valider un projet de territoire commun.

Schéma de mutualisation : sujet d'arbitrage, intégration des quinze communes de la CCMB dans le dispositif actuel porté par VVA, avec au choix :

- Sur l'étape 1 (mise en œuvre VVA 2015-2016) :
 - Autorisation Droit des Sols = refacturation forfaitaire à toutes les communes disposant d'un document d'urbanisme
 - Les six autres services communs (ressources humaines, finances, systèmes d'information, marchés publics / achats, juridique/patrimoine/fiscalité et archives) = gratuité pour les communes
- Sur l'étape 2 : discussions communes à mener avec les communes de la CCMB sur les transferts de compétences envisagés en 2017.

Exposé et débat sur les principaux enjeux de la proposition de fusion pour les deux EPCI :

Eu égard aux dispositions des textes réglementaires, (code général des collectivités territoriales, code général des impôts, Lois Notre, Mapam,) un certain nombre d'interrogations et de choix restent attachés au projet de fusion.

A/ Enjeux institutionnels :

- En cas de fusion, il s'agit bien de créer un nouvel EPCI par fusion/disparition des deux anciennes communautés,
- Nécessaire reconstitution de l'assemblée et de l'exécutif du nouvel EPCI =, en application de la nouvelle législation (loi n°2015-264 du 9 mars 2015), aucun accord possible pour aller au-delà des 75 sièges pour le nouvel EPCI,
- Nombre de Vice-présidents dans le futur EPCI fusionné serait au plus de 15, avec possibilités de nommer des conseillers délégués,
- Toutes les désignations et représentations dans les organismes extérieurs et commissions officielles sont à redéfinir,
- Election du nouveau Président du nouvel EPCI au plus tard le vendredi de la 4^e semaine suivant la date de la fusion avec gestion transitoire, pour les affaires courantes et urgentes, par le doyen d'âge parmi les Présidents des anciens EPCI.

B/ Enjeux humains et organisationnels

- Constats : Asymétrie entre les deux EPCI actuels sur les effectifs (250 et 3,5 ETP)
- peu d'impact sur l'organisation actuelle de VVA
- Impacts forts sur l'organisation actuelle de la CCMB.
- Propositions :
 - rencontre, par le DGS de VVA et le DGS de la CCMB, des personnels de la CCMB le 17 mai pour cerner les attentes et besoins
 - Propositions individuelles d'affectations au plus tard en septembre 2016
- Effets connexes : relations et interdépendances avec les structures
 - Centre social de la Montagne bourbonnaise (titulaire des marchés publics),
 - SMAT (compétence déléguée),
 - OTSI (statut associatif).

C/ Enjeux financiers

Nécessité d'une mise à jour du document stratégique produit en septembre 2015 sur la fusion, collecte des données 2015-2016 des communes, simulations en partenariat avec les services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

- La CCMB et ses communes sont bénéficiaires du FPIC actuellement, avec la fusion, les 15 communes deviendraient contributrices, comme celles de VVA actuellement = compensation à prévoir dans le cadre d'un pacte fiscal et financier,
- Perte potentielle (à confirmer) du dispositif Zones de Revitalisation Rurales (ZRR) permettant des exonérations de charges aux entreprises,
- Risque de baisse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour les communes de la CCMB = point technique en cours de vérification auprès des services de l'Etat.

Impact sur les dotations de l'Etat faible et dans tous les cas évolutif en fonction des décisions nationales sur la nouvelle DGF en 2017. Problématique des clôtures d'exercice 2016 puisque les anciens EPCI n'existent plus, d'où des impacts sur les délais de paiements et les facturations aux usagers à anticiper.

D/ Enjeux fiscaux

Pour la CCMB et ses communes :

- passage d'un régime de fiscalité additionnelle à fiscalité unique (compensation des pertes de produits communaux par le versement d'attributions de compensations équivalentes en 2017 du futur EPCI aux 15 communes de la CCMB),
- Des taux de fiscalité actuellement communaux (TH et CFE) à accroître avec des périodes de lissage (13 ans maximum pour la TH et 5 ans pour la CFE)

Pour VVA et ses communes :

- Quasi neutralité fiscale tant pour les ménages que pour les entreprises,
- Aucun impact direct sur la TEOM ou encore sur la redevance assainissement.

Problématiques pour le futur EPCI :

- Harmonisation des abattements et exonérations de TH,
- Bases minimales de CFE,
- Versement Transports obligation de le percevoir sur tout le territoire,
- Redevance assainissement disparité produit/ service.

Les élus s'accordent sur la nécessité d'un effort particulier d'information auprès de la population dès que l'évaluation des éléments financiers et fiscaux soient consolidée.

E/ Enjeux sur les compétences des EPCI

Principes de base sur les compétences en cas de fusion d'EPCI :

- Une harmonisation des compétences devra être réalisée, compétence par compétence, au regard de l'EPCI le plus intégré sur chaque sujet
- Toutes les obligatoires avant fusion sont exercées par le nouvel EPCI.
- Les compétences optionnelles sont conservées par l'EPCI ou restituées aux communes dans un délai d'1 an (d'ici là elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres)
- Les supplémentaires sont conservées par l'EPCI ou restituées aux communes dans un délai de 2 ans (d'ici là elles continuent d'être exercées dans les anciens périmètres)
- Délai de 2 ans pour préciser l'intérêt communautaire (pendant ce délai les anciennes définitions sont maintenues dans les anciens périmètres.)

Compétences obligatoires : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, aire d'accueil des gens du voyage, incendie et secours, collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés, GEMAPI (en 2018), eau et assainissement (en 2020)

Compétences optionnelles :

- CCMB : protection et mise en valeur de l'environnement + action sociale d'intérêt communautaire + création et gestion de la Maison des Services Au Public,
- VVA : assainissement, voirie d'intérêt communautaire, construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Compétences facultatives : tout le reste

Sur la compétence tourisme, les interventions de Messieurs SZYPULA, BLETTERY, BOUREL et COLAS visent à souligner l'importance économique de cette activité en Montagne Bourbonnaise. Sont notamment évoqué : l'importance de conserver l'appellation Montagne qui confère une identité au territoire, le rôle des offices de tourisme et du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (SMAT), l'interdépendance avec les actions et événements culturels, la certification des hébergements, l'intégration des activités de pleine nature,...

Méthodologie de travail proposée :

Calendrier de travail :

- Activation du COTECH fusion avec la CCMB depuis le mois d'avril 2016 = après l'arrêt du schéma par le Préfet
- Réunion de travail le 11 avril 2016 avec les services de l'Etat (Sous-préfecture / Préfecture / DDFiP) pour valider le calendrier préparatoire à la fusion + 2^e programmée le 19 mai 2016,
- 1^{er} COPIL le 13 avril 2016 avec calage de la méthodologie de travail,
- Avril à juin : travail du COTECH bloc par bloc et thème par thème, avec 3 COPIL à l'issue des COTECH qui pré-arbitre,
- Volonté politique d'harmoniser les compétences, autant que possible, lors de la fusion : 1^{ère} version des statuts validée en décembre 2016 (fusion des statuts des deux EPCI), deuxième version (compétences optionnelles) en décembre 2017 et 3^{ème} version (compétences facultatives) en décembre 2018.

Animation politique de la démarche (COPIL) :

- Groupe de 5 élus volontaires de VVA : Christine BOUARD, Frédéric AGUILERA, Michel AURAMBOUT, Michel GUYOT ou Elisabeth CUISSET et Joseph KUCHNA,
- Pour la CCMB – 6 élus : le Président, François SZYPULA et les 5 Vice Présidents actuels : Jacques BLETTERY, Nicole COULANGE, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Marc BOUREL et Christophe DUMONT.

3. Convention d'OPAH 2016-2021.

Une dernière réunion de calage est prévue le vendredi 27 mai dans les locaux de Vichy Val d'Allier avec la DREAL, la délégation locale de l'Anah du conseil départemental. Un dernier point d'achoppement subsiste quant à la mission d'ingénierie (suivi- animation) qui pourrait être menée en interne par VVA. Cette ingénierie est estimée après analyse de la DREAL à 58 400 euros, montant supérieur au budget validé par le conseil communautaire.

Il est proposé de valider le nouveau montant prévisionnel de la mission d'ingénierie de 58 400 euros afin de l'acter lors de l'établissement de la convention définitive.

Sur cette proposition, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

- **Valide** le nouveau montant de la mission d'ingénierie s'élevant à 58 400 euros.

4. Aides programme Habiter mieux.

(texte intégral de la délibération)

N°2016/ 30 : AIDE A LA RENOVATION ENERGETIQUE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Président présente,

Trois dossiers de propriétaires occupants qui souhaitent bénéficier des subventions au titre du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique en partenariat avec le Conseil Général et l'ANAH.

Propriétaires occupants

Bénéficiaires	Coût total de l'opération	Base subventionnée	Subvention de la CCMB	Subventions ANAH et CG03
M GONACHON Franck LD Randier 03250 FERRIERES SUR SICHON	21 170,00 €	20 000,00 €	200 € habiter mieux	10 000 € + 1 800€ habiter mieux
Mme DACHER Irène 10 hameau Forest 03250 FERRIERES SUR SICHON	10 730,00 €	10 730,00 €	200 € habiter mieux	5 365 € + 873€ habiter mieux
Mme JEHL Estelle M BAGO Guillaume 6 rue Jean Baptiste Rousseau 03250 FERRIERES SUR SICHON	19 528,00 €	19 528,00 €	200 € habiter mieux	9 743 € + 1 753€ habiter mieux

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Valide** les demandes de subventions de ces propriétaires,
- **Mandate** Monsieur le Président pour effectuer les formalités nécessaires à l'application de cette décision.

5. Subventions de soutien à l'éveil musical.

(texte intégral de la délibération)

N°2016/ 31 : SUBVENTIONS 2016 A L'EVEIL MUSICAL

Monsieur le Président expose,

Les écoles de musique de la Montagne Bourbonnaise, les P'tits Mozart de Ferrières sur Sichon, l'Harmonie des Enfants de la Montagne du Mayet de Montagne et l'Union Musicale d'Arfeuilles, bénéficient depuis 2006 de subventions au titre de l'éveil musical pour les enfants.

De même, l'Association Multi Culturelle Territoriale de Châtel Montagne participe à cet éveil musical en intervenant, depuis 2011, dans les écoles de la Montagne Bourbonnaise pour présenter aux enfants la variété des instruments musicaux.

Le soutien de la Communauté de Communes permet aux associations d'encourager la pratique musicale auprès des enfants de la Montagne Bourbonnaise.

Depuis 2013, l'Union Musicale d'Arfeuilles n'ayant plus d'élève, il est proposé d'attribuer les subventions à l'éveil musical comme suit :

- P'tits Mozart de Ferrières sur Sichon 2 200 €,
- Harmonie des Enfants de la Montagne du Mayet de Montagne 2 200 €,
- Association Multi Culturelle Territoriale de Châtel Montagne 2 200 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions 2016 à l'éveil musical comme suit :
P'tits Mozart de Ferrières sur Sichon 2 200 €,
Harmonie des Enfants de la Montagne du Mayet de Montagne 2 200 €,
Association Multi Culturelle Territoriale de Châtel Montagne 2 200 €.

6. Prestations Modification simplifiée du PLU du Mayet de Montagne

(texte intégral de la délibération)

N°2016/ 32 : PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU MAYET DE MONTAGNE MODIFICATION SIMPLIFIEE CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président expose,

La commune du Mayet de Montagne a sollicité la communauté de communes pour l'ouverture d'une nouvelle procédure de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) ayant pour objets :

- de changer les orientations d'aménagement d'une parcelle située en zone à urbaniser du PLU, dénommée AUd les Echaux, afin de permettre la réalisation de nouveaux bâtiments du Département de l'Allier pour accueillir le Centre Technique et la future caserne du SDIS,
- de modifier le règlement du PLU des zones naturelles, agricoles ou forestières.

Cette modification simplifiée autorisée, par délibération du 16 février, a été prescrite par arrêté du 3 mai dernier.

Après consultation, il est proposé de faire appel au cabinet Réalités, prestataire initial du PLU de la commune du Mayet de Montagne, pour conduire la procédure et constituer le dossier de modification simplifiée.

Cette offre de mission s'élève à 2 160 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral n° 2014/286 en date du 03 novembre 2014 conférant la compétence d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise,

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune du Mayet de Montagne approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2011,

Vu la délibération 2016-9 du 16 février 2016 autorisant le Président à lancer une consultation de prestation de services concernant l'élaboration technique de la modification simplifiée,

Vu l'arrêté communautaire n°2016-29 prescrivant la modification simplifiée n°3 du Plan local d'urbanisme de la commune de Le Mayet de Montagne,

Considérant l'offre de prestation du cabinet Réalités qui lui est présentée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**,

- **Approuve** l'offre de prestation du cabinet Réalités concernant l'élaboration technique de la modification simplifiée du PLU du Mayet de Montagne pour 2 160 €,
- **Mandate** Monsieur le Président pour signer ladite offre.

7 Questions diverses,

Information réunion de la CDCI,

A l'invitation du Président SZYPULA Monsieur TERRACOL rend compte de la dernière réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale(CDCI) du 11 mai dernier au cours de laquelle était mis au vote les derniers amendements au projet de nouvelle carte intercommunale de l'Allier.

Les dernières incertitudes portaient sur les deux extrémités du département. A l'Est tout d'abord, la communauté du pays de Lapalisse reste seule et ce grâce à l'entente du regroupement des intercommunalité de Varennes Forterre, du Val de Besbre et du Donjon Val Libre. A l'ouest rien de nouveau, le statu quo est de mise, trois communautés à très faible densité démographique restent seules le Pays de Tronçais, Val de Cher et Pays d'Huriel. Le vote s'est déroulé sans véritable débat, le Schéma départemental de coopération intercommunal remodelé comportant 11 EPCI au lieu de 22 à compter du 1 janvier 2017, a été approuvé à la majorité sauf deux abstentions.

Action du SMMM dans la démarche d'intégration du territoire au PNR Livradois Forez,

M. TERRACOL donne lecture d'un courrier du Président de Région, Laurent Wauquiez, répondant « sur l'intention du Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine de se structurer en un Parc Naturel Régional ». Il y est réaffirmé la nécessaire « étude d'opportunité pour intégrer l'actuel parc naturel régional du Livradois Forez, à la faveur de la révision de sa charte, en 2023. ». « En attendant, un programme sur mesure pourrait être envisagé pour accompagner le territoire dans un contexte de refonte de la politique régionale de soutien aux territoires à dominante rural. ».

M.TERRACOL, après avoir rencontré le Président Wauquiez, se félicite de sa bienveillance qui, à charge de dresser un inventaire des formidables atouts qu'il possède, donne une nouvelle chance au territoire des Monts de la Madeleine d'intégrer le PNR du Livradois Forez avant la date d'échéance de sa charte.

Information groupe de travail Forêt bois au Lycée Claude Mercier,

M. TERRACOL convie les membres de l'assemblée à assister à la réunion d'un groupe de travail Forêt Bois constitué dans le cadre de l'axe de priorité Jeunesse des actions du Pays de Vichy Auvergne. Il s'agit de mobiliser les acteurs engagés dans tous les domaines (entreprises, formations, insertion, associatifs) afin de sensibiliser et mener des actions concrètes en faveur de la jeunesse autour de la filière Forêt Bois.

Cette réunion aura lieu dans l'enceinte du Lycée Claude Mercier le lundi 30 mai à partir de 14 heures.

Point sur la Journée Nationale de la Résistance du 27 mai,

Mme COULANGE regrette l'absence des représentants de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance pour exposer le programme de la Journée Nationale de la Résistance qui aura lieu le 27 mai prochain. Elle interroge les délégués présents sur les événements prévus dans leurs communes.

Le Mayet de Montagne : exposition réalisée par les élèves du collège Jules Verne présente dès 9 heures « Les femmes de l'Allier pendant la résistance », la traditionnelle cérémonie au monument aux morts avec dépôt de gerbes est prévue à 18 heures 30.

Circuit des stèles : de 10 à 13 heures de Châtel-Montagne à Saint Nicolas des Biefs ; Le Panneau Blanc Historique « Création d'un maquis », Alice Arteil Rappel actions du groupe franc « Alice », La Pourrière Historique « La fin tragique d'un maquis ».

Saint Nicolas des Biefs : sale de la verrerie de 15 à 17 heures Tables rondes, échanges entre les élèves, les enseignants et les personnes ayant vécu les événements en Montagne Bourbonnaise.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10.